

Catégorie

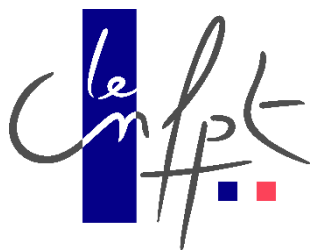
A

# *Concours* de conservateur ou conservatrice territorial de bibliothèques

---

**SESSION 2024**





# BILAN DU CONCOURS DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES SESSION 2024

## SOMMAIRE

### BILAN

|                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| OBSERVATIONS GÉNÉRALES .....                                                                                    | 2  |
| I. COMPOSITION DES JURYS .....                                                                                  | 3  |
| II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES .....                                                                           | 4  |
| III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES .....                                                                        | 6  |
| IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY .....                                                                  | 7  |
| V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES<br>CORRECTEURS ET CORRECTRICES .....                         | 10 |
| VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES .....                                                  | 13 |
| VII. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES ET<br>EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES ..... | 18 |

### DONNÉES STATISTIQUES

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS .....                     | 20 |
| II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS ..... | 20 |
| III. PROFIL DES CANDIDATS .....                          | 21 |
| IV. NOTES AUX EPREUVES .....                             | 28 |

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours de conservateur territorial de bibliothèques, session 2024, a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 28 novembre 2023.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

| Concours externe | Concours interne |
|------------------|------------------|
| 14               | 7                |

## CALENDRIER

|                                                                                                                                                                                                         |                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Inscriptions                                                                                                                                                                                            | du 12 février au 15 mars 2024                                |
| Epreuves écrites                                                                                                                                                                                        | du 15 au 16 mai 2024                                         |
| <i>Ces épreuves se sont déroulées dans les centres d'écrits situés à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg et Saint-Denis de la Réunion.<br/>Aucun candidat présent à Fort-de-France</i> |                                                              |
| Admissibilité                                                                                                                                                                                           | 2 juillet 2024                                               |
| Epreuves orales                                                                                                                                                                                         | <u>Concours interne</u><br>du 23 au 25 septembre 2024        |
|                                                                                                                                                                                                         | <u>Concours externe</u><br>du 26 septembre au 4 octobre 2024 |
| <i>Ces épreuves ont eu lieu à Paris</i>                                                                                                                                                                 |                                                              |
| Admission                                                                                                                                                                                               | 9 octobre 2024                                               |
| Entrée en scolarité à l'INET                                                                                                                                                                            | Février 2025                                                 |

## I. JURY

| Président                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jean-Baptiste CORBIER<br>Conservateur territorial de bibliothèques<br>Directeur adjoint du réseau des bibliothèques municipales de Lyon (69)  |
| Suppléant                                                                                                                                     |
| Jean-Claude HANOL<br>Conservateur territorial de bibliothèques<br>Directeur du réseau des bibliothèques municipales de Courbevoie (92)        |
| Collège des élus locaux                                                                                                                       |
| Jane-Marie HERMANN<br>Adjointe au maire de la commune de Viroflay (78)                                                                        |
| Isabelle VINCENT<br>Adjointe au maire de la commune de Chartres (28)                                                                          |
| Véronique VOLTO<br>Vice-Présidente du département de la Haute-Garonne (31)                                                                    |
| Collège des fonctionnaires territoriaux                                                                                                       |
| Jean-Baptiste CORBIER<br>Conservateur territorial de bibliothèques<br>Directeur adjoint du réseau des bibliothèques municipales de Lyon (69)  |
| Jean-Claude HANOL<br>Conservateur territorial de bibliothèques<br>Directeur du réseau des bibliothèques municipales de Courbevoie (92)        |
| Anaïs DANON<br>Administratrice territoriale<br>Co-directrice du Pôle Culture et Patrimoine de la ville et de la Métropole de Montpellier (34) |
| Collège des personnalités qualifiées                                                                                                          |
| Pierre-Yves CACHARD<br>Inspecteur général des bibliothèques<br>Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (76) |
| Malik DIALLO<br>Conservateur de bibliothèques<br>Directeur des médiathèques de la ville et de la métropole de Rennes (35)                     |
| Sophie IENTILE<br>Responsable du département des services aux publics à La Contemporaine de<br>l'Université Paris Nanterre (92)               |

## II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

| Composition                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Anne COLLIN</b><br>Administratrice territoriale<br>Directrice générale adjointe des ressources et de l'enseignement au<br>Conseil départemental de la Mayenne |
| <b>Vincent DE BRIANT</b><br>Maitre de conférences en droit public à<br>l'Institut d'études politiques de Fontainebleau (IEP-UPEC)                                |
| <b>Sandrine GALLAIS</b><br>Formatrice à Caen                                                                                                                     |
| <b>Jean-Claude HANOL</b><br>Conservateur territorial de bibliothèques<br>Directeur du réseau des bibliothèques municipales de Courbevoie                         |
| <b>François LANGLOIS</b><br>Administrateur général, ancien directeur des services de la ville de Grenoble                                                        |
| <b>Céline MEYER</b><br>Conservatrice territoriale en chef de bibliothèques<br>Responsable du pôle patrimoine à la Plaine Commune                                 |

## Note de synthèse

### **Patrick BRENNER**

Administrateur territorial  
Région d'Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

### **Jean-Baptiste CORBIER**

Conservateur territorial de bibliothèques  
Directeur adjoint du réseau des bibliothèques municipales de Lyon

### **Julie GATINEAU**

Conservatrice territoriale de bibliothèques  
Directrice de la culture de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

### **Jacques HENRI-ROBERT**

Administrateur  
Institut des hautes études sur la justice (Ecole nationale de la magistrature)

### **Marie-Christine JACQUINET**

Conservatrice territoriale de bibliothèques  
Directrice de la bibliothèque départementale de la Meuse

### **Jean-François PONS**

Administrateur territorial  
Directeur général des services au Conseil départemental de la Haute-Marne

### III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

|                     |                                                                                                                    |                                                                                                                           |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Anglais</b>      | <b>Brigitte BARRY</b><br>Maître de conférences,<br>enseignante chercheuse à<br>l'université de Nanterre La Défense | <b>Cécile BIRKS-RAISSEIX</b><br>Maître de conférences à<br>l'université de Nanterre La Défense                            |
| <b>Allemand</b>     | <b>Eva LACROIX</b><br>Maître de conférences à<br>l'université de la Sorbonne                                       | <b>Margarete STURM-FOUCAULT</b><br>Maître de conférences à l'Institut<br>d'études politiques de Paris (en<br>retraite)    |
| <b>Espagnol</b>     | <b>Cecilia LOYAU</b><br>Enseignante vacataire à Boves                                                              | <b>Alcira MAUCLAIR</b><br>Professeure certifiée d'espagnol à<br>Chambray Les Tours                                        |
|                     | <b>Paula KLEIN</b><br>Professeure agrégée et ATER à l'université de Paris Est Créteil                              |                                                                                                                           |
| <b>Italien</b>      | <b>Silvia BUSILACCHI</b><br>Enseignante à Paris                                                                    | <b>Norma ROMANELLI</b><br>Professeure et responsable de<br>formation à la Chambre de<br>Commerce italienne pour la France |
| <b>Portugais</b>    | <b>Aldeneide MAURIN</b><br>Enseignante en portugais (en<br>retraite)                                               | <b>Chantal DA SILVA</b><br>Professeure en portugais à Bry sur<br>Marne                                                    |
| <b>Russe</b>        | <b>Karina LACROIX</b><br>Enseignante en russe à ILERI-<br>Ecole des relations internationales                      | <b>Ada SHLAEN</b><br>Professeure agrégée à Versailles<br>(en retraite)                                                    |
| <b>Latin / Grec</b> | <b>Jérôme FOURNIER</b><br>Professeur agrégé de lettres<br>classiques, Paris (en retraite)                          | <b>Rachid NAJI</b><br>Professeur agrégé de lettres<br>classiques, Paris                                                   |

## IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

### Résultats du concours 2024

Par arrêté du président du CNFPT, le nombre de postes ouverts au concours pour le recrutement des conservateurs et conservatrices territoriaux de bibliothèques session 2024 était de 21, réparti en 14 externes et 7 internes. 216 candidats ont été admis à concourir dont 130 ont effectivement passé les épreuves d'admissibilité. Le taux de présence à 60,19 % est supérieur aux années précédentes (56,88 % en 2023 ; 57,08 % en 2022).

Le jury a déclaré 14 candidats reçus au concours externe et 7 candidats reçus au concours interne, tous les postes ont donc été pourvus, sans que le jury ne fasse le choix de basculer un ou plusieurs postes d'une voie vers l'autre.

En externe, le seuil d'admission a été fixé à 12,96 et aucune liste complémentaire n'a été établie. En interne, le seuil d'admission a été fixé à un niveau similaire de 12,83 ; le jury a fait le choix de retenir un candidat supplémentaire en liste complémentaire.

Le jury a fait le constat de profils variés et parfois rares parmi les candidats au concours ; cette diversité des parcours professionnels se retrouve parmi les lauréats. Les faux externes ou professionnels en reconversion ont été relevés dans une proportion importante en comparaison des étudiants sortant d'études. C'est une surprise, perçue positivement par le jury qui y voit un enrichissement pour la profession dans son ensemble, tant le service public et le milieu culturel doivent nécessairement entretenir une forte porosité à la société à laquelle ils appartiennent et tant la formation post-concours doit également amener à pouvoir occuper des postes divers, dépassant le milieu restreint de l'expertise en gestion des collections de lecture publique. Elle doit cependant interroger quant à l'attractivité des concours de la fonction publique auprès des jeunes diplômés qui se détournent des cadres d'emplois de catégorie A et des postes d'encadrement vers lesquels leurs études supérieures en font pourtant des profils attendus.

### Composition du jury

Le jury était composé de 9 membres, répartis en 3 collèges :

- 3 élus locaux (de l'échelle de la commune et du département, principaux employeurs de personnel territorial des bibliothèques),
- 3 fonctionnaires territoriaux (2 conservateurs en chef des bibliothèques et 1 administratrice territoriale)
- 3 personnalités qualifiées provenant de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, de l'Enseignement supérieur et de bibliothèque classée (BMC).

La variété de ces profils a pu s'exprimer dans un cadre clair et un climat de confiance, avec une liberté de parole guidée par les exigences de la fonction publique territoriale et par les attendus, partagés, des postes de direction et d'encadrement supérieur qui seront ceux occupés par les lauréats et lauréates du concours. Les membres du jury ont exploité l'entièreté du temps mis à leur disposition pour les débats pour échanger leurs arguments et croiser leurs points de vue. Il en a résulté des choix délibérés et pris à l'unanimité, pour les candidats retenus comme pour les candidats écartés.

Je tiens à saluer la qualité d'écoute, la sincérité et l'implication bienveillante autant qu'énergique de chacun de membres du jury, depuis les travaux préparatoires jusqu'aux décisions finales, au-delà des seules journées d'épreuves.

## Déroulement des épreuves orales

L'organisation du concours par le personnel du CNFPT a fourni un cadre sécurisant pour les candidats comme pour le jury et abouti à un enchaînement fluide des différentes étapes et épreuves. Aucun incident et aucune difficulté ne sont à signaler. Le jury a unanimement souhaité souligner la qualité du suivi, de l'accueil et du travail des agents du CNFPT ayant participé à cette organisation.

## Niveau des candidats

### Épreuves écrites

Plusieurs membres du jury ont également été correcteurs des épreuves écrites et ont pu partager plusieurs constats, qui s'appliquent aux concours interne comme externe. Sur la forme des épreuves, il ressort une disparité marquante entre de nombreuses copies de candidats qui ont manifestement lu des manuels ou suivi une préparation au concours et pour lesquelles on retrouve des structures voire des propos très similaires, et une minorité qui reste importante de copies qui n'ont manifestement pas lu la note de cadrage du concours ou n'ont pas su l'appliquer le jour de l'épreuve.

Le respect du caractère formel et de la méthodologie des épreuves n'étant pas pour rien dans les notes attribuées, en conformité avec le cadrage du concours, le jury insiste sur la nécessité des entraînements répétés sur la forme et sur la mobilisation des connaissances qu'elle organise. Les candidats et candidates qui se présentent effectivement aux épreuves après leur inscription au concours restent majoritairement des personnes motivées et conscientes de l'investissement que demande la préparation du concours. Il n'a été relevé qu'un nombre faible de copies blanches ou manifestement abandonnées en cours de rédaction. Cela souligne à nos yeux la qualité des copies les mieux notées, qui ont su se démarquer dans un environnement compétitif.

Sur le fond des copies en revanche, la qualité du propos n'est pas proportionnelle au respect du cadre formel. En composition comme en note de synthèse, de trop nombreuses copies ont eu de grandes difficultés à formuler une problématique claire et unique ; dans la majorité des cas il s'agissait d'une absence de problématisation et donc d'horizon donné au développement de la copie mais on a aussi pu relever un nombre non négligeable de copies qui ont semblé ne pas pouvoir choisir et ont multiplié les interrogations, nuisant à la clarté du propos.

### Épreuves orales

Les deux épreuves orales étaient toutes les deux structurées autour d'un temps de présentation d'un texte préparé par le ou la candidate, suivi d'un temps d'échanges avec les membres du jury.

Les commentaires de texte ont généralement été les points faibles des performances des candidats. Trop nombreuses ont été les simples paraphrases des propos des auteurs, en suivant la structure même et en s'appuyant sur les mêmes exemples que les articles à présenter ; le gain critique ou informationnel est alors très faible et les points alloués à cette partie de l'épreuve sont perdus. Il s'agit du moment de l'épreuve où le candidat ou la candidate est en maîtrise de l'échange, c'est eux qui maîtrisent leur temps, qui déterminent ce qu'ils souhaitent dire, ce qu'ils souhaitent présenter du texte ou d'eux-mêmes. Trop peu de candidats savent s'emparer de cette opportunité pour questionner la thèse de l'auteur (et non seulement le thème du texte) et pour mettre en valeur leur esprit critique, leur capacité de synthèse et instaurer une relation de qualité avec le jury. En restant collé au texte, parfois en se cachant derrière, le candidat ne fait pas preuve de la prise de hauteur et du recul critique attendus et passe à côté de l'épreuve.

Le manque de maîtrise du temps de l'épreuve a également été à l'origine de performances ratées, un point qui peut se corriger aisément par un entraînement répété et régulier en conditions de concours.

Les échanges avec le jury ont au contraire fait état d'un niveau global élevé, voire très élevé, que ce soit au cours de l'épreuve de conversation ou de motivation professionnelle. Les meilleurs profils ont su faire la démonstration de leur curiosité intellectuelle, de leur fermeté dans l'argumentation soutenant leurs positions et de leur intelligence sociale face à un jury de 9 personnes, certes bienveillantes mais forcément source d'un stress important.

Au cours de l'épreuve de conversation avec le jury, les faiblesses les plus largement constatées ont porté sur les domaines historique (pourtant circonscrit par le programme du concours) et scientifique. La plupart des candidats semblent limiter leurs références aux plus grandes figures de la deuxième moitié du XXe siècle en Europe occidentale (hors colonisation et outremer) et les réponses pertinentes sur les sujets scientifiques ont été rares et donc valorisées. Dans la plupart des cas, les candidats et candidates ont compris qu'il ne s'agissait pas d'un trivial pursuit et que le jury ne cherchait pas à les mettre en défaut ; ils et elles ont ainsi pu établir un échange donnant à voir le meilleur d'eux-mêmes. Les rares candidats sur la défensive (voire l'offensive !) face au jury ont dépensé de l'énergie et du temps dans un méta-discours venant polluer leur propos et mettre en question leur place dans un collectif de travail apaisé.

L'épreuve de motivation professionnelle est celle qui a le plus permis de faire la différence entre les candidats. Une motivation claire, exprimée avec sincérité, et en phase avec la réalité professionnelle est le trait commun aux meilleures candidatures. Les candidatures internes malheureuses ont le plus souvent manqué de clarté, quand c'est la connaissance du métier qui a, sans surprise, manqué aux externes, sans exclusive cependant : en interne comme en externe, de trop nombreux candidats ont fait la démonstration de lacunes importantes en matière de connaissance de l'environnement territorial, non seulement politique mais aussi et surtout administratif : les rôles des DGS, des DAC et des ressources humaines notamment sont largement méconnus tandis que les relations aux élus peuvent faire l'objet d'une vision erronée ou fantasmée.

Cette méconnaissance de l'environnement territorial questionne très fortement la motivation des candidatures concernées. La préparation à cette épreuve a aussi consisté, pour les meilleures candidatures, à aller au contact de plusieurs professionnels en poste pour se forger une vision plus exacte de la nature et de l'environnement du travail et cette initiative a été jugée très positivement.

D'une manière générale, de trop nombreux candidats ignorent les exigences du cadre d'emplois qu'ils visent et ne font pas la démonstration de leur compréhension des missions stratégiques d'un poste de A+ ou du rôle de l'encadrement supérieur dans une organisation culturelle et en particulier dans la fonction publique. Les lacunes en compétences bibliothéconomiques, administratives ou managériales pourront être comblées au cours de la formation à l'INET mais certains positionnements professionnels et certains savoir-être ont été jugés incompatibles avec les besoins des équipes qui attendent leur futur encadrant.

**Jean-Baptiste CORBIER**

## V. SUJETS<sup>(1)</sup> DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

### 1) COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (EXTERNE)

*« Les seuils de sensibilité et de tolérance ont changé. Pourquoi ce qui a été accepté pendant des décennies voire des siècles ou des millénaires devient inacceptable ? »  
Que pensez-vous de cette citation de l'historienne Michelle Perrot ? »*

L'objectif était de proposer un sujet qui fasse à la fois référence immédiatement à une question d'actualité (le féminisme) et à des problématiques plus larges, permettant aux candidats de faire appel à leurs connaissances dans d'autres domaines et de le traiter selon des perspectives variées (historiques, sociologiques, philosophiques, etc...). C'est également un sujet qui invitait le candidat à s'interroger sur la question du changement ainsi que sur la question de l'égalité homme femme, questions auxquelles il sera confronté au cours de sa carrière dans la fonction publique.

De ce fait, le sujet était tout à fait intéressant et abordable même si la forme choisie, une citation extraite d'un ouvrage d'une historienne reconnue, a pu désorienter certains candidats qui se sont davantage livrés à un commentaire de cette citation qu'à une dissertation au sens strict.

Du point de vue de la forme, les candidats maîtrisent globalement l'art de la dissertation. Ils ont presque tous cherché à proposer une problématique en introduction et à structurer leurs pensées. Ainsi, la plupart des candidats ont montré leur capacité à comprendre le sujet et à le contextualiser, à la fois, dans l'actualité et dans une perspective historique. Presque tous ont fait référence aux luttes féministes sans s'y cantonner, mettant en avant de réelles connaissances dans des domaines du savoir très variés (historique, philosophie, scientifique, littéraire, etc.).

Les meilleures copies ont su dégager une problématique originale donnant lieu à une réflexion très bien argumentée, structurée et complexe. Les moins bonnes copies ont montré des faiblesses sur l'organisation des idées, sur la culture générale, voire sur la maîtrise de l'expression écrite. Les candidats y portent parfois des jugements de valeur ou énoncent une suite de poncifs sans les analyser ni les étayer d'exemples.

Sur le fond, les copies mettent en valeur une capacité assez hétérogène, à la fois à prendre de la hauteur par rapport au sujet proposé et surtout à s'extraire de l'actualité brûlante. S'il était évidemment pertinent de faire référence à celle-ci, le sujet ne portait pas exclusivement sur le #MeToo, le mouvement LGBT+ ou les discriminations raciales récentes.

Les correcteurs invitent les futurs candidats à s'entraîner en conditions réelles afin de mieux gérer leur temps. En effet, souvent les conclusions ont été négligées même dans les très bonnes copies. L'introduction est également à soigner tout particulièrement car c'est la première impression qu'aura le correcteur de la qualité de la copie du candidat. Dès celle-ci, il est important de bien définir la problématique et de ne pas simplement répéter les termes du sujet sous forme interrogative. Dans la conclusion, il est attendu du candidat qu'il fasse la synthèse de ce qui a été développé, qu'il donne une réponse aux problèmes posés en intro et qu'il ouvre de nouvelles perspectives ou prolonge le raisonnement.

Veiller à s'extraire de l'actualité immédiate. Même si le sujet peut faire écho à de l'actualité récente, il convient de s'en détacher pour analyser le sujet dans une perspective historique (le sujet invitait ici à une réflexion sur un temps long) et dans ses différentes dimensions. L'influence excessive de l'actualité peut conduire à une mauvaise analyse ou à une analyse partielle des enjeux du sujet.

Chercher à appréhender le sujet dans une perspective internationale. Il est important de chercher à analyser les enjeux du sujet dans un autre contexte que le contexte français de manière à enrichir l'analyse de ses enjeux

Être vigilant à la qualité de ses références. S'il peut être intéressant de proposer une ou deux références liées à l'actualité récente, celles-ci doivent accompagner des références de nature historique, juridique, sociologique et surtout s'agissant d'une épreuve du concours de conservateur de bibliothèques de références littéraires. On ne peut prétendre devenir conservateur ou conservatrice de bibliothèques sans justifier d'une culture littéraire riche. Par ailleurs, certaines références n'ont pas leur place dans une copie de concours A+. Ainsi, des références tirées de la vie des réseaux sociaux (tel youtubeur ou telle tiktokeuse célèbres) ou de séries notamment diffusées sur Netflix ou d'émissions télé (une copie a cité TPMP et Cyril Hanouna) doivent être mobilisées avec une grande prudence et en s'interrogeant systématiquement sur leur pertinence.

## **2) COMPOSITION DE CULTURE GENERALE (INTERNE)**

### *Quel est le rôle du sport dans la société ?*

Ce sujet d'actualité très intéressant permettait aux candidats de sortir de leur zone de confort et donnait l'occasion ainsi aux correcteurs de mieux jauger leur capacité d'adaptation et de réactivité, mais aussi de tester leur culture générale.

Globalement une bonne approche du sujet qui a été compris et souvent bien argumenté, mais qui manque toutefois d'originalité : les exemples et les plans proposés sont souvent similaires. De plus, il est noté que souvent le rôle négatif du sport dans la société n'a pas ou a été trop peu développé. La majorité des copies étaient correctement rédigées, sans trop de fautes. D'ailleurs, l'aisance rédactionnelle et le choix du vocabulaire dans maintes copies ont été appréciés.

Mais il est à souligner que de nombreux candidats ne maîtrisent pas l'exercice et / ou la demande n'a pas été comprise. Ce qui est fort inquiétant au regard des missions du poste pour lequel ils concourent.

Une composition est un exercice appris durant ses études secondaires et ne doit pas être confondue avec une note de synthèse. La lecture de la copie doit être facile, limpide, pour finalement laisser l'impression que le sujet a été compris et bien traité. Les correcteurs invitent donc les futurs candidats à bien lire le sujet. Il faut parvenir à dégager une problématique puis démontrer pas à pas ce que l'on veut, en n'hésitant pas à traiter les aspects positifs mais aussi négatifs du sujet : il manque souvent une antithèse où l'aspect négatif et/ou contradictoire de celui-ci n'est pas abordé. La conclusion doit être davantage travaillée en n'omettant pas l'ouverture finale.

Enfin, il ne faut pas craindre d'être original dans l'approche ni de prendre position.

## **3) NOTE DE SYNTHESE (EXTERNE)**

### *Le rapport au travail aujourd'hui*

Ce sujet actuel, précis, était tout à fait faisable pour les candidats. Le dossier était composé d'éléments accessibles de surface et d'éléments plus exigeants avec davantage de hauteur de vue qui questionnait un sujet local et d'actualité tout en lui donnant une perspective diachronique et internationale intéressante. Il semblait adapté à ce niveau de concours A+ dans lequel les personnes reçues auront d'abord une activité managériale et d'organisation du travail.

Dans l'ensemble, le niveau est assez moyen même si les candidats semblent avoir compris les exigences formelles de l'exercice. La maîtrise du temps semble être relativement préparée, avec seulement quelques copies inachevées.

L'exercice porte sur une analyse du dossier pour ensuite effectuer un travail de rédaction devant présenter une synthèse. Ce sont trois pans distincts à évaluer pour les correcteurs.

Le dossier a le plus souvent été correctement analysé mais c'est davantage l'exercice de synthèse et d'articulation des éléments entre eux qui a constitué une source de perte de points pour les candidats. A noter, une pratique répandue et surprenante dans la rédaction : l'absence d'accent grave ou aiguë, détail formel mais répété et qui interroge.

Puisque la forme de l'exercice est connue et comprise, une clé est la répétition régulière de l'exercice pour être à l'aise et en maîtrise le jour du concours. Il est également conseillé de rester sur une problématique et un plan choisi jusqu'à la fin de la copie et de l'épreuve. Même si l'on croit se rendre compte, arrivé à la moitié du temps, qu'une autre approche serait préférable. Mieux vaut une copie cohérente et achevée qu'une copie bâclée parce que reprise au bout d'une heure.

Les correcteurs soulignent l'importance d'une bonne introduction structurée de la façon décrite dans la note de cadrage et d'un plan clairement apparent et logique : ne pas sacrifier en conséquence le temps passé à la construction de ce plan et à la rédaction d'une introduction de qualité.

#### 4) NOTE DE SYNTHÈSE (INTERNE)

##### *Culture et tensions internationales*

Ce sujet en pleine actualité se révélait être très contextuel. Il permettait de faire réfléchir les candidats sur le positionnement de la culture dans des contextes de politiques publiques et internationales. Le dossier quant à lui, permettait de disposer de nombreux éclairages. Pour autant, certaines copies ne se sont pas suffisamment appuyées sur celui-ci pour concevoir leur problématique et proposer une argumentation claire, rigoureuse et précise.

Les bonnes copies reflètent une bonne compréhension des enjeux de cette épreuve, une bonne exploitation des documents issus du dossier, un style approprié et une expression claire.

A l'inverse, les copies les moins qualitatives souffrent d'un manque de méthodologie, d'une mauvaise exploitation du dossier, d'erreurs de style parfois inapproprié pour un tel concours et d'une gestion du temps impari défaillante.

Les points devant faire l'objet d'une vigilance particulière sont problématisation, hiérarchisation et structuration des idées. Les développements doivent être moins descriptifs et plutôt exposer une démonstration logique. Il est donc primordial de se former à la méthodologie d'une note de synthèse, de s'entraîner à construire un plan efficace et à dérouler son argumentation de manière efficace. Il faut comprendre les attentes d'un(e) élu(e) qui doit être destinataire d'une note d'éclaircissement sur un sujet d'actualité.

Les candidats doivent faire attention à l'orthographe et à la syntaxe. Il est aussi important de bien gérer son temps.

## VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

### 1) Concours externe

#### Epreuves avec le jury

##### Conversation avec le jury :

- « Qui sont les publics des boîtes à livres ? », The Conversation, 31 janvier 2024
- « Faut-il renoncer à baptiser une station de métro en hommage à Serge Gainsbourg ? », Courrier international, 13 décembre 2023
- « La pop mondiale a trouvé sa boss », Courrier international, 12 octobre 2023
- « "Le sexisme commence à la maison, continue à l'école et explose en ligne", s'inquiète le haut conseil à l'égalité dans un rapport », Le Monde, 22 janvier 2024
- « Stanislas a bien raison de contourner Parcoursup », Le Figaro magazine, 26 janvier 2024
- « Deux siècles de combat pour l'égalité des sexes », Le Monde, 8 mars 2024

##### Entretien sur la motivation professionnelle :

- « Vers une intensification du déploiement du Pass culture en milieu rural », La Gazette des communes, 7 février 2024
- « Sur les terrains multisports, place aux filles ! », La Gazette des communes, 17 novembre 2023
- « L'art, accélérateur d'âme humaine », Le Moniteur, 8 décembre 2023
- « La pause-café : d'abord gaspillage de temps, puis trésor en voie de disparition », Constructif, 2023/3 (N° 66)
- « Mal-emploi des seniors dans les fonctions publiques : il faut passer à l'acte ! », Magazine Acteurs Publics, 31 janvier 2024
- « Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique », [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), 20 juillet 2023

## Epreuve de langues (1<sup>ère</sup> partie)

### Allemand :

« Ein Buch für Kinder über die wunderbare Welt der Wiese », Süddeutsche Zeitung, 15 mars 2024

« Dritte Orte für alle », Kulturmagazin Innsbruck, 20 juin 2023

« Omri Boehm erhält den Leipziger Buchpreis zur Europäischen Verständigung 2024 », Leipziger Buchmesse, 18 décembre 2023

« Wie wäre es mal mit einer wirklich starken Vision? », Die Zeit, 11 juin 2024

### Anglais :

« Paris promised the most socially responsible Olympics ever. It's been moving out migrants », USA Today, 23 juillet 2024

« The end of reading and the rise of simplism », Financial Times, 21 octobre 2023

« Public urged to join butterfly count as species spread north with climate change », The Independent, 12 juillet 2024

« Australian universities to return to 'pen and paper' exams after students caught using AI to write essays », The Guardian, 9 janvier 2023

### Espagnol :

« En Oslo hay una biblioteca donde se están escribiendo libros con una condición: que no se lean hasta dentro de 90 años », xataka.com, 1<sup>er</sup> février 2024

« Memoria nuestra y los desafíos de la biblioteca actual », lajiribilla.cu, 6 mai 2024

« La nueva generación de curadores: un puente entre artistas, público e instituciones », Télam, 15 juin 2022

### Italien :

« Il lavoro come stato naturale, il senso delle vacanze e la lezione che non impariamo mai », www.huffingtonpost.it, 16 août 2024

### Russe :

« ФЕСТИВАЛЬ «УСАДЬБЫ МОСКВЫ» », Вы можете получить всю информацию на сайте mag.russpass.ru/rubric/usadby-moskvy/afisha-festivalya-usadby-moskvy-2024, 20 août 2024

Latin (traduction écrite) :

Traduction depuis un extrait du texte « *Les Nuits attiques, XV, 16* » d'Aulu-Gelle

Grec (traduction écrite) :

Traduction depuis un extrait du texte « *La Bibliothèque, III, 9* » d'Apollodore

## Epreuve de langues (2<sup>ème</sup> partie)

Allemand :

« Der Duden ist wieder dicker geworden », Frankfurter Allgemeine Zeitung, 18 août 2024

« 100 Jahre « Häschenschule » : Eine neue Version polarisiert », Rheinische Post, 19 août 2024

« Italien und mehr in Kreuzberg: Büchertipps der Dante Connection », Berliner Zeitung 18 août 2024

« Wie kommen junge Menschen zum Lesen? », ZDF Heute, 20 mars 2024

Anglais :

« Math, reading skills in unprecedented decline in teenagers-OECD survey », Philippine Daily Inquirer, 9 décembre 2023

« Australian universities split on using new tool to detect AI plagiarism », The Guardian, 16 avril 2023

« Final artwork in Banksy animal series removed by London Zoo », The Observer, 18 août 2024

« aris must lift Paralympics movement beyond the high of London 2012, says Storey », London Evening Standard, 20 août 2024

Espagnol :

« Ficciones que se vuelven realidad: cuando la literatura se adelanta a su época y adivina el futuro », Télam, 8 juillet 2022

« La misión (casi) imposible de conservar más de 10.000 castillos », El País, 23 juillet 2024

« La Biblioteca del Futuro y los libros que no se podrán leer hasta el siglo XXII », viajar.elperiodico.com, 12 mars 2024

« Ese momento de escoger un libro », elmundo.es, 22 juillet 2024

## 2) Concours interne

### Epreuves avec le jury

#### Conversation avec le jury :

« Exposition : Bérurier Noir, justicier d'une jeunesse désenchantée », La Croix, 29 février 2024

« L'olympiade culturelle sera-t-elle au cœur des territoires ? », La Gazette des communes, 22 janvier 2024

« Les ados accros à la lecture en VO », M le magazine du Monde, 16 septembre 2023

« Les entreprises s'ouvrent au livre », Aujourd'hui en France, 2 avril 2024

« Élus et citoyens invités à passer à "l'heure civique" », Localtis, 29 février 2024

Extrait du discours de Robert Badinter à l'Assemblée Nationale le 17 septembre 1981

#### Entretien sur la motivation professionnelle :

« Management intergénérationnel : des clés pour s'organiser », La Gazette des communes, 13 novembre 2023

« Rendre le métier de bibliothécaire attractif : il y a urgence ! », La Gazette des communes, 13 mars 2024

« La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, février 2022

« Point d'actualité sur la crise du réseau de lecture publique britannique », Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), 13 mars 2024 (extraits)

« Le ministère de la culture invite les archives et les bibliothèques à faire leur transition écologique », Archimag.com, 11 décembre 2023

« Les interdictions de livres dans les écoles et les bibliothèques américaines ont atteint un niveau record en 2023 », Vanity Fair, 15 mars 2024

## Epreuve de langues

### Anglais :

« The space between art and activism », Financial Times, 27 avril 2024

« 34th Hong Kong Book Fair opens on 17 July », Asia Corporate News Newswire, 25 juin 2024

« Charity launches support scheme for at-risk libraries in wake of budget cuts », The Guardian, 3 janvier 2024

« NYC public libraries have their funding restored, will reopen on Sundays », CNN, 28 juin 2024

### Espagnol :

« El cazador de bibliotecas », Página12, 11 février 2024

« Por qué un experto afirma que la tecnología nos está volviendo "menos inteligentes y más cerrados de mente" », iProfesional, 4 février 2021

« El ensayo sobre los finales de los libros que terminó de modo trágico e irónico para la autora », LaSexta, 18 juillet 2024

### Italien :

« Biennale Arte 2024, dove più delle opere conta il luogo di nascita degli artisti », Huffingtonpost.it, 13 juin 2024

### Portugais :

« Museus Vivos », <https://quilometrosquecontam.com/onde-practicar-olivoturismo>

## VII. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES ET EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES

### 1) Concours externe

*Les langues choisies à l'oral par les candidats étaient : anglais, allemand, espagnol, italien (1<sup>ère</sup> partie uniquement) et russe (1<sup>ère</sup> partie uniquement)*

Concernant la première partie, les candidats ont paru bien préparé notamment en ce qui concerne la traduction mais seuls quelques-uns ont su proposer un commentaire construit permettant d'alimenter la discussion. Les projets professionnels paraissaient mûris pour certains. Les enjeux et défis de l'épreuve ont globalement été bien saisis. Certains ont fait preuve d'une grande aisance d'expression.

La seconde partie qui ne comprend pas de préparation, se révèle particulièrement difficile et demande, par conséquent, un entraînement très régulier à la traduction orale. La plupart ont semblé bien préparé même si ce format d'épreuve représente un défi important : lire à voix haute un texte inconnu n'aide pas à sa compréhension et la traduction à vue est un exercice extrêmement difficile. Nécessairement, l'échange avec le jury en pâtit.

Il est conseillé aux candidats qui envisagent de passer cette épreuve de langues de :

- ✓ Lire régulièrement la presse étrangère.
- ✓ S'entraîner régulièrement à la lecture à voix haute ainsi qu'à la traduction à partir de textes journalistiques contemporains afin d'être au courant de l'actualité des pays concernés par la langue choisie. Le faire sans préparation préalable dans le cas de la 2<sup>e</sup> partie. Et pourquoi ne pas utiliser des outils numériques de type *text to speech*.
- ✓ Garder à l'esprit que pour la première partie, la traduction est orale et ne doit pas être entièrement rédigée au risque de ne pas avoir le temps de problématiser la thématique du texte en vue de l'échange avec le jury.
- ✓ Être au fait du fonctionnement des bibliothèques en France mais aussi à l'étranger.
- ✓ Souligner au stylo, au moment de la lecture du texte, les éléments pouvant paraître opportuns à développer lors de l'épreuve en 2<sup>e</sup> partie.
- ✓ Se familiariser avec le lexique autour du monde du livre.
- ✓ Réviser la grammaire, la syntaxe et le lexique afin d'être plus à l'aise à l'oral.
- ✓ Ecouter des podcasts, des émissions et regarder des films en version originale.

### Latin / Grec

Globalement, l'exercice a été plutôt maîtrisé avec une bonne compréhension générale du texte proposé. Il s'agit d'un bon ensemble malgré quelques erreurs ou approximations. Certaines copies ont montré une expression claire rendant fidèlement compte du texte. D'autres, ont toutefois montré une méthode hésitante, une imprécision de traduction avec de nombreuses fautes et contre-sens avec une mauvaise gestion du temps imparti.

## 2) Concours interne

*Les langues choisies par les candidats étaient :  
anglais, espagnol, italien et portugais*

La majorité des candidats ont semblé être au courant des contraintes de l'épreuve et étaient bien préparés à l'exercice de la traduction, même si certains ont consacré l'essentiel du temps de préparation à rédiger celle-ci dans son intégralité. Il est rappelé que la traduction doit rester, ici, un exercice oral.

Globalement, les candidats ont montré une bonne compréhension de la langue et se sont montrés à l'aise dans les échanges. Ils ont su mobiliser des idées et des actions concrètes. Une bonne connaissance du monde des bibliothèques dans les pays concernés a également été constatée. Cette culture est essentielle car elle permet un commentaire et une problématisation étayée du sujet.

Les examinatrices invitent les futurs candidats à :

- ✓ S'entraîner régulièrement à la traduction à voix haute, avec éventuellement une simple prise de notes.
- ✓ Lire de manière régulière la presse étrangère dans la langue choisie afin de consolider une culture générale des pays concernés, mais aussi du monde des bibliothèques. Cela permettra également d'enrichir son vocabulaire.
- ✓ S'attacher, lors de l'entretien, à problématiser et à développer la thématique de l'article.
- ✓ Structurer ses réponses aux questions pour développer son propos.
- ✓ Préparer des exposés bien cadrés avec introduction, analyse, points forts du texte ainsi qu'une conclusion.
- ✓ Se montrer réactif et dynamique lors de la discussion avec le jury.

## DONNÉES STATISTIQUES

### I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe ..... 14 postes  
Concours interne ..... 7 postes

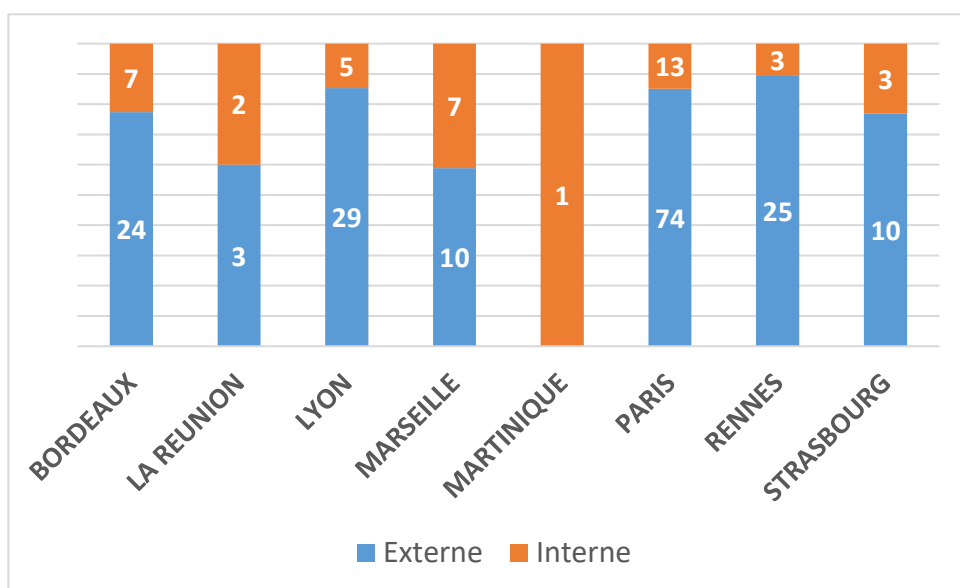
Soit un total de 21 postes

### II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS

#### *Candidats admis à concourir*

*L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.*

|              |            |
|--------------|------------|
| BORDEAUX     | 31         |
| LA REUNION   | 5          |
| LYON         | 34         |
| MARSEILLE    | 17         |
| MARTINIQUE   | 1          |
| PARIS        | 87         |
| RENNES       | 28         |
| STRASBOURG   | 13         |
| <b>TOTAL</b> | <b>216</b> |



**Taux de présence pour la session 2024 : 60,2%**  
(concours externe : 55,4% - concours interne : 80,5%)

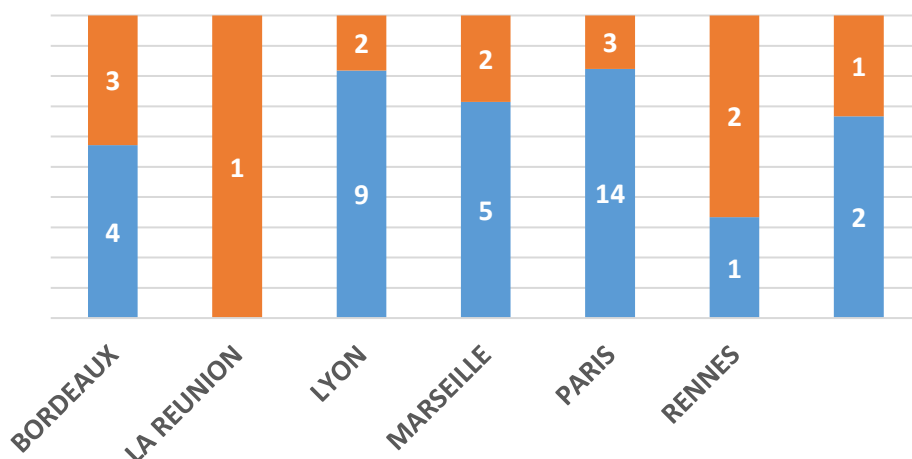
#### Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, le taux de présence global était inférieur : 56,9%. Le taux de présence du concours externe était inférieur (50,9%), tandis que celui de l'interne était supérieur (81,4%).

En 2024, le concours de conservateur territorial de bibliothèques conserve un taux de présence satisfaisant. En effet, depuis 2013, le taux de présence du concours est supérieur à 55%.

### Candidats admissibles

|              |           |
|--------------|-----------|
| BORDEAUX     | 7         |
| LA REUNION   | 1         |
| LYON         | 11        |
| MARSEILLE    | 7         |
| PARIS        | 17        |
| RENNES       | 3         |
| STRASBOURG   | 3         |
| <b>TOTAL</b> | <b>49</b> |



## III. PROFIL DES CANDIDATS

### GENRE

#### Candidats présents

|              |            |
|--------------|------------|
| FEMME        | 90         |
| HOMME        | 40         |
| <b>TOTAL</b> | <b>130</b> |

#### Présents - session 2024 : 69,2% de femmes et 30,8% d'hommes

Concours externe : 71,1% de femmes et 28,9% d'hommes

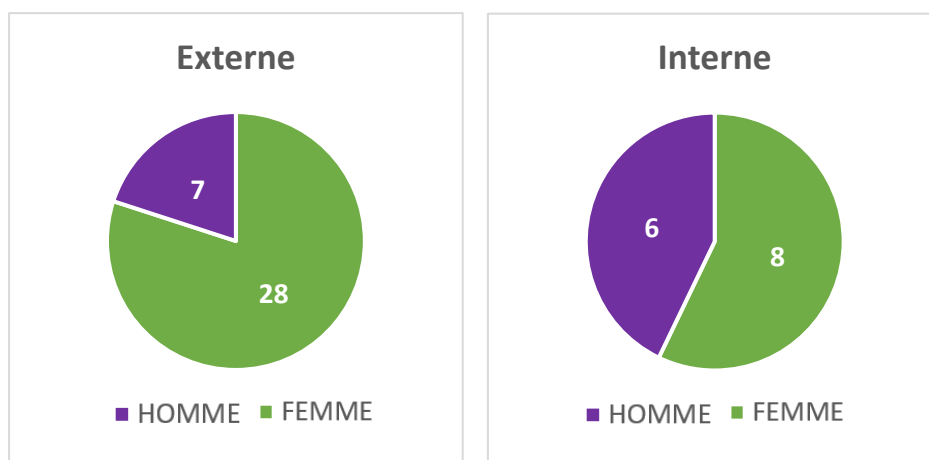
Concours interne : 63,6% de femmes et 36,4% d'hommes

#### Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, les femmes étaient également plus nombreuses que les hommes à se présenter aux deux voies de concours de conservateur de bibliothèques (68,5%).

### Candidats admissibles

|       |    |
|-------|----|
| FEMME | 36 |
| HOMME | 13 |
| TOTAL | 49 |



### **Admissibles - session 2024 : 73,5% de femmes et 26,5% d'hommes**

Concours externe : 80% de femmes et 20% d'hommes

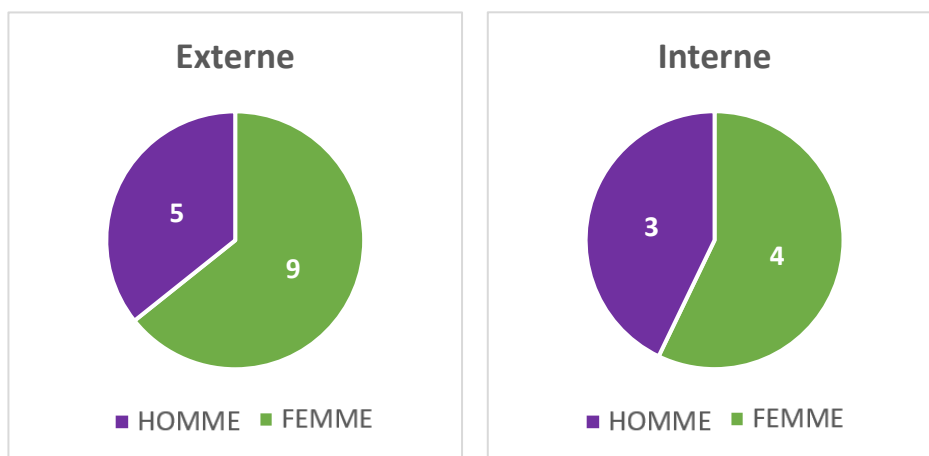
Concours interne : 57,1% de femmes et 42,9% d'hommes

### Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, les femmes admissibles étaient également plus nombreuses que les hommes sur les deux voies de concours (63,8%).

### Lauréats

|       |    |
|-------|----|
| FEMME | 13 |
| HOMME | 8  |
| TOTAL | 21 |



### **Lauréats - session 2024 : 61,9% de femmes et 38,1% d'hommes**

Concours externe : 64,3% de femmes et 35,7% d'hommes

Concours interne : 57,1% de femmes et 42,9% d'hommes

### Comparaison avec l'année précédente :

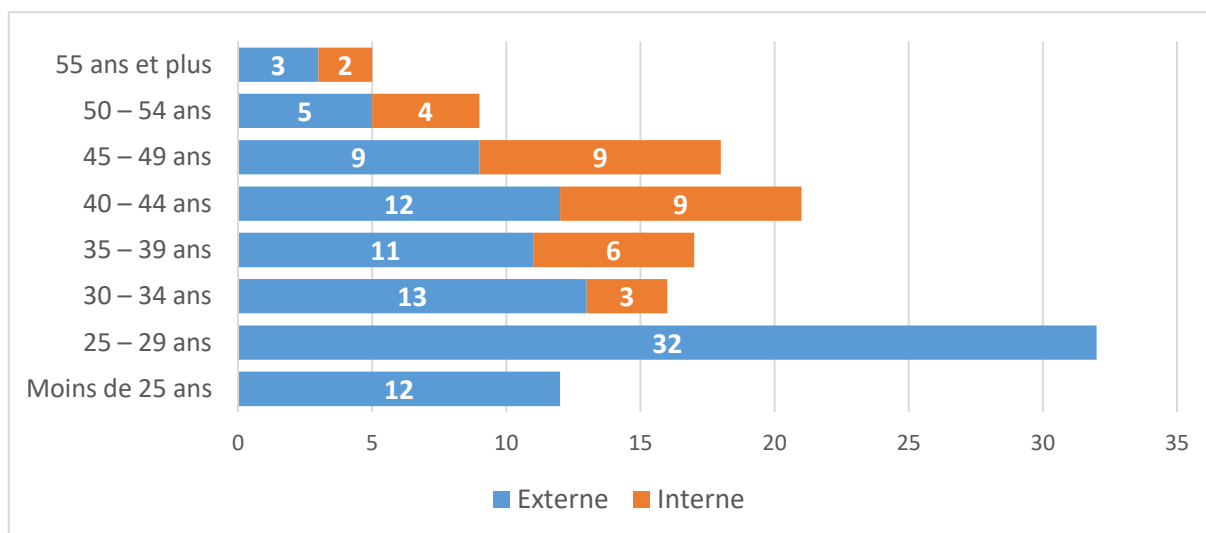
En 2023, les lauréates étaient également plus nombreuses que les lauréats sur les deux voies d'accès (81%).

## Age

*Le critère d'admission à concourir des candidats en externe étant le diplôme (Bac+3), les candidats de moins de 30 ans sont les plus nombreux.*

*Le critère d'admission à concourir des candidats en interne étant l'ancienneté (7 ans de service public), les candidats, davantage expérimentés, ont en majorité plus de 35 ans.*

### **Candidats présents**

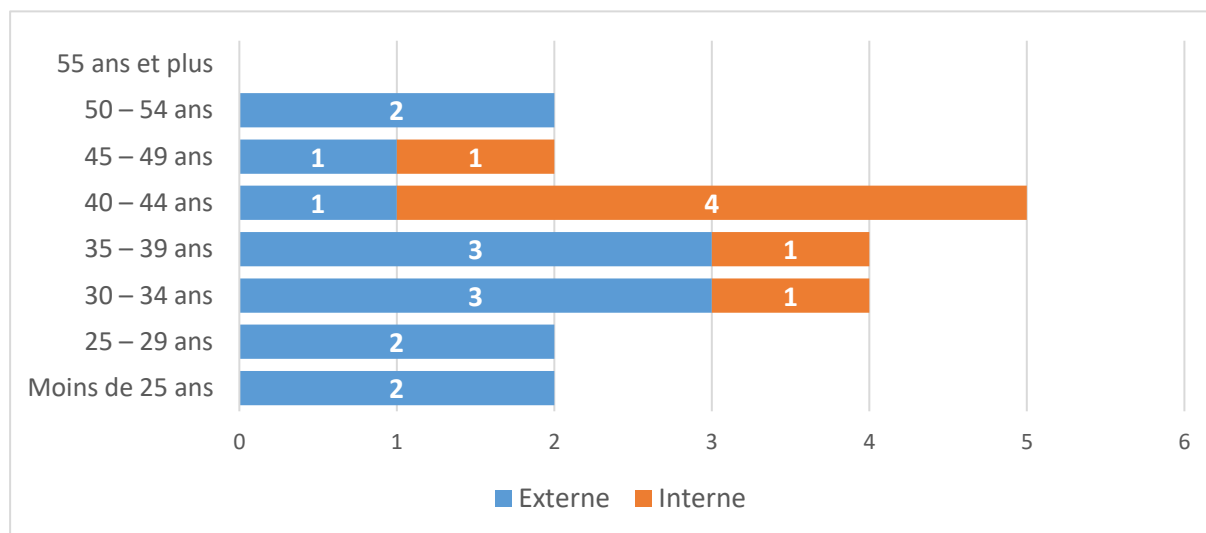


### **Présents – session 2024**

Concours externe : les candidats issus de la tranche d'âge 25-29 ans sont majoritaires.

Concours interne : les candidats issus des tranches d'âge 40-44 ans et 45-49 ans sont majoritaires.

### **Lauréats**



### **Lauréats – session 2024**

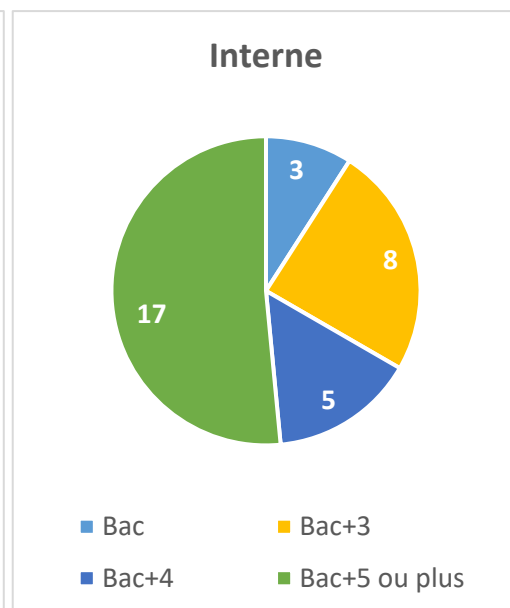
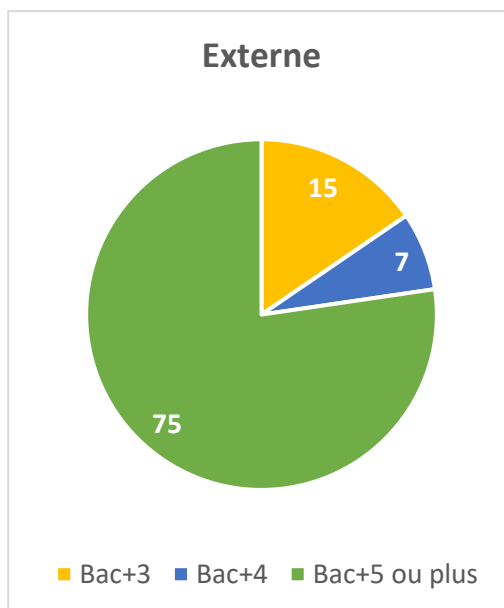
Concours externe : les lauréats issus des tranches d'âge 30-34 ans et 35-39 ans sont majoritaires.

Concours interne : les lauréats issus de la tranche d'âge 40-44 ans sont majoritaires.

## Niveau d'études

### Candidats présents

|               |            |
|---------------|------------|
| Bac           | 3          |
| Bac+2         | 0          |
| Bac+3         | 23         |
| Bac+4         | 12         |
| Bac+5 ou plus | 92         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>130</b> |



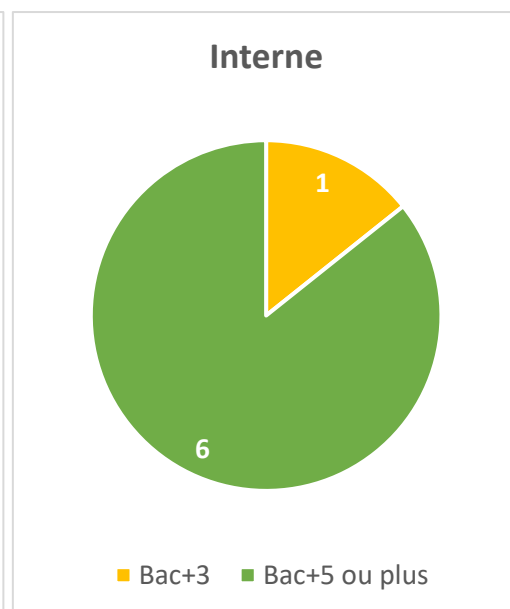
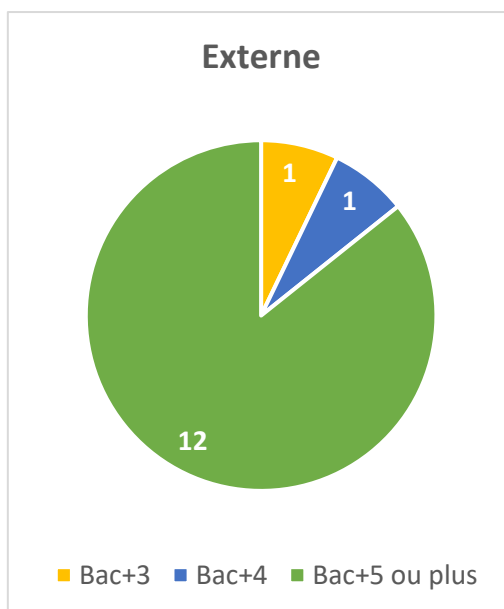
### Présents – session 2024 : 70,8% de candidats sont diplômés Bac+5

Concours externe : si le critère de sélection du diplôme des candidats au concours externe est Bac+3, les candidats ayant un diplôme Bac+5 sont majoritaires (77,3%).

Concours interne : si le critère de sélection au concours interne est l'ancienneté, les candidats à se présenter ont en majorité des diplômes obtenus à l'issue d'études supérieures (Bac+5 : 51,5% - Bac+4 : 15,2% - Bac+3 : 24,2%).

### Lauréats

|               |           |
|---------------|-----------|
| Bac+3         | 2         |
| Bac+4         | 1         |
| Bac+5 ou plus | 18        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>21</b> |



### Lauréats – session 2024 : 85,7% de candidats diplômés Bac+5

Concours externe : 85,7% des lauréats ont un diplôme Bac+5.

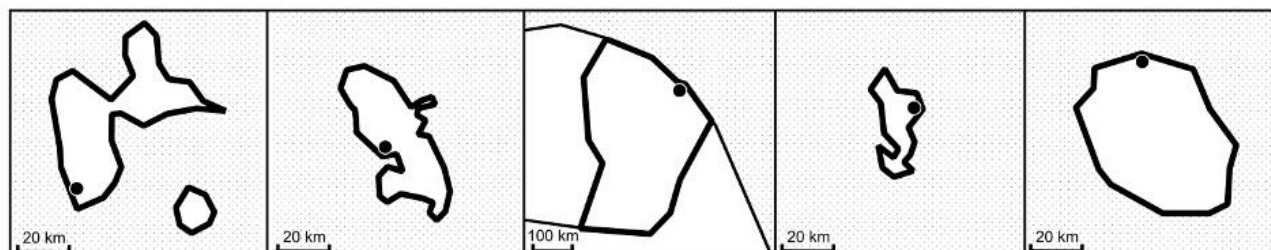
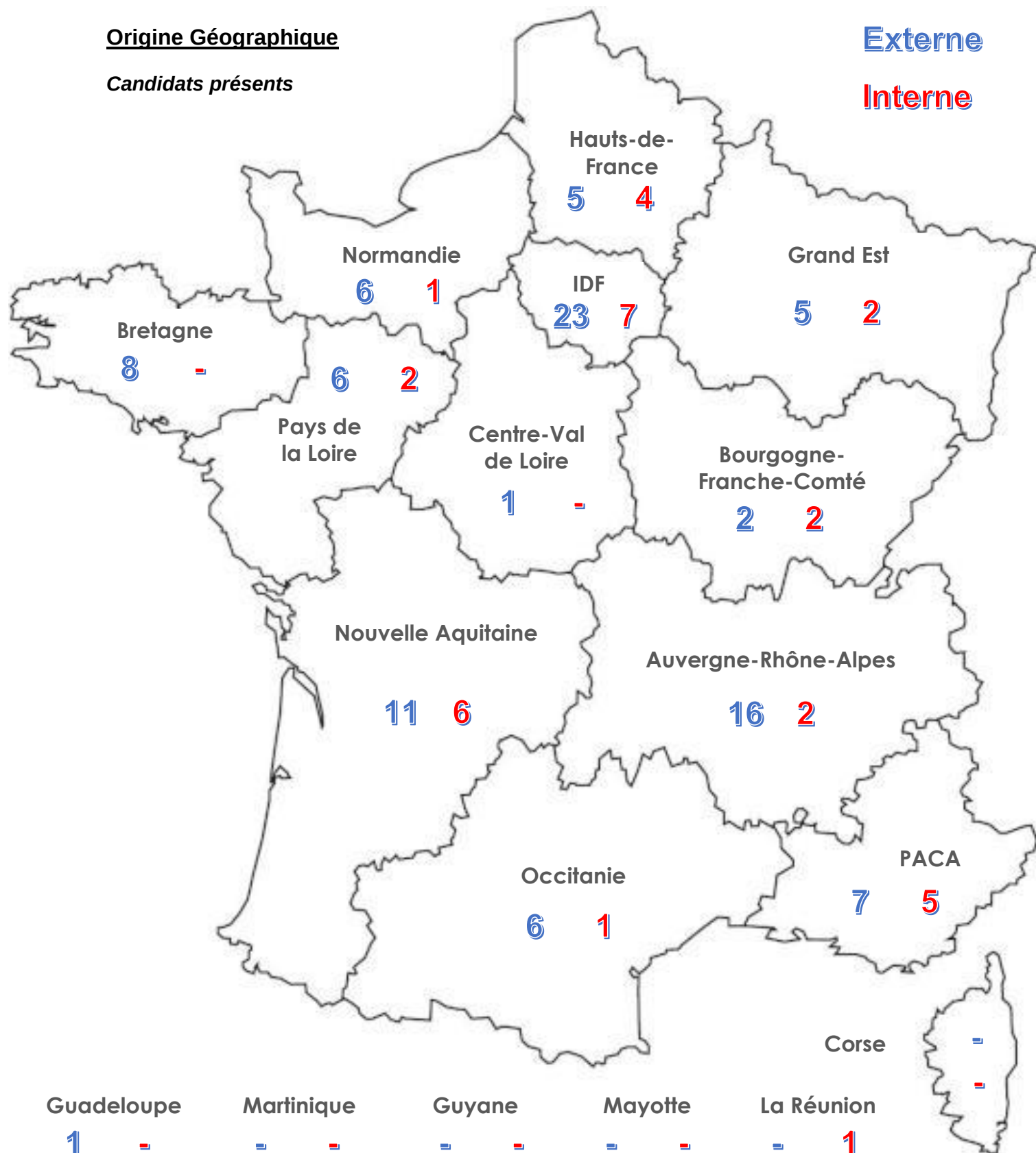
Concours interne : les lauréats ayant un diplôme Bac+5 sont majoritaires (85,7%).

## Origine Géographique

Candidats présents

Externe

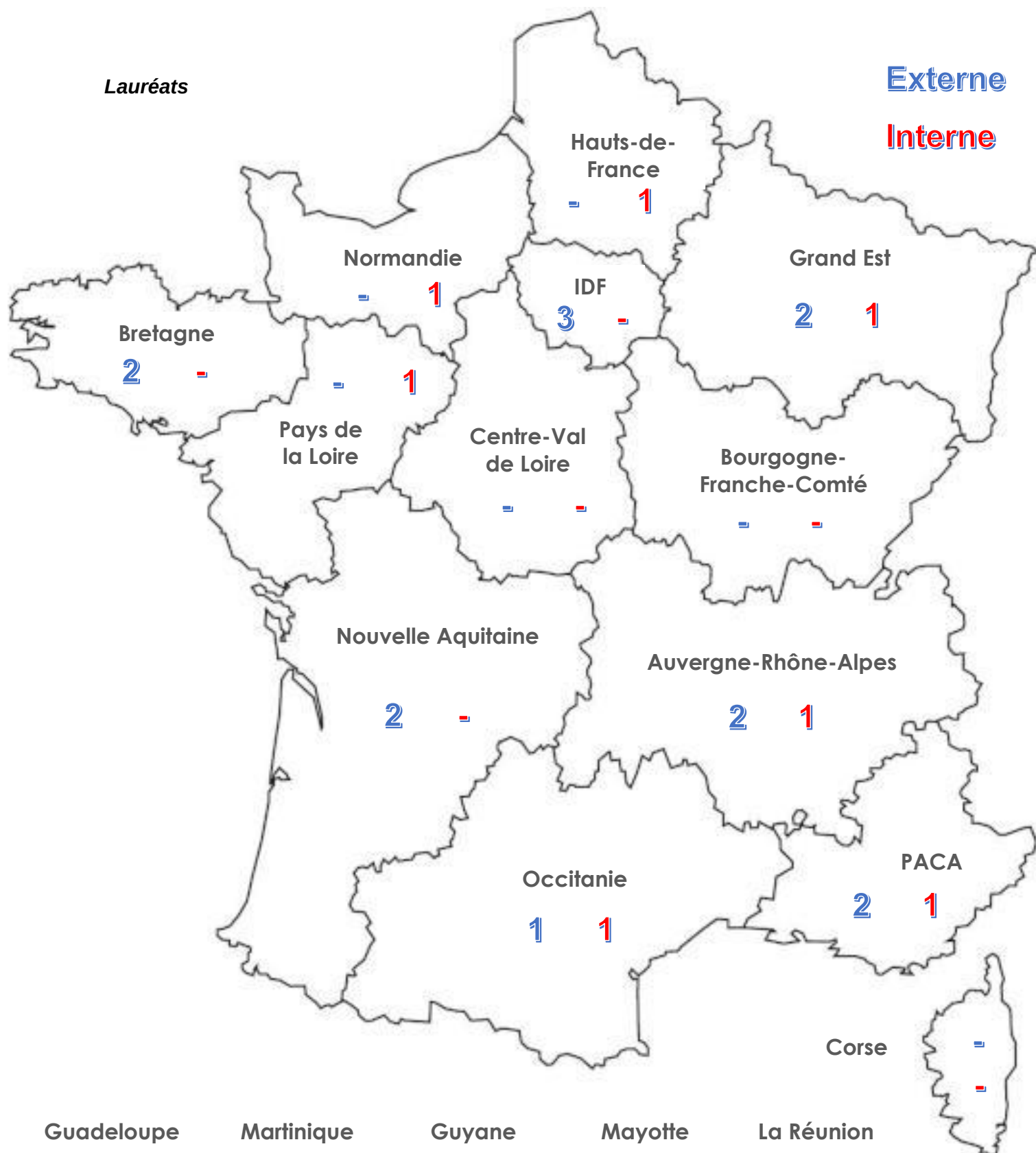
Interne



Lauréats

Externe

Interne



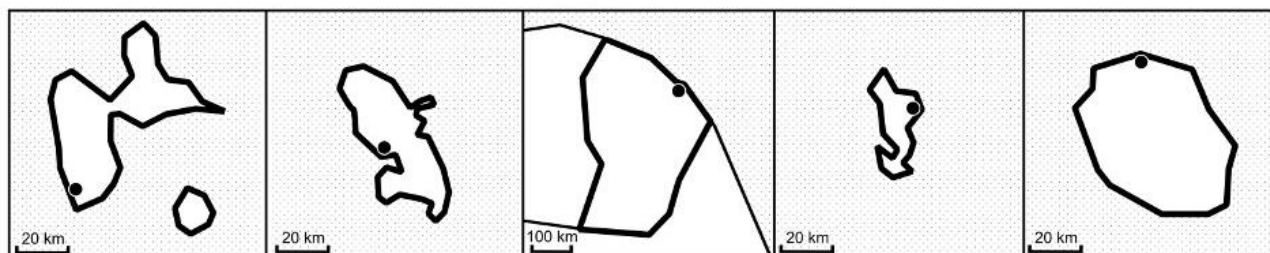
Guadeloupe

Martinique

Guyane

Mayotte

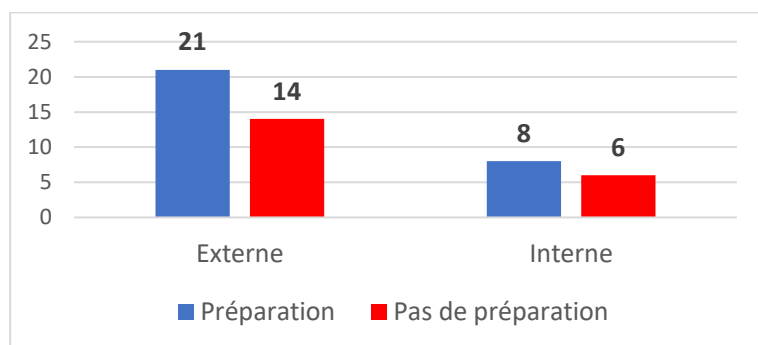
La Réunion



## **Préparation suivie**

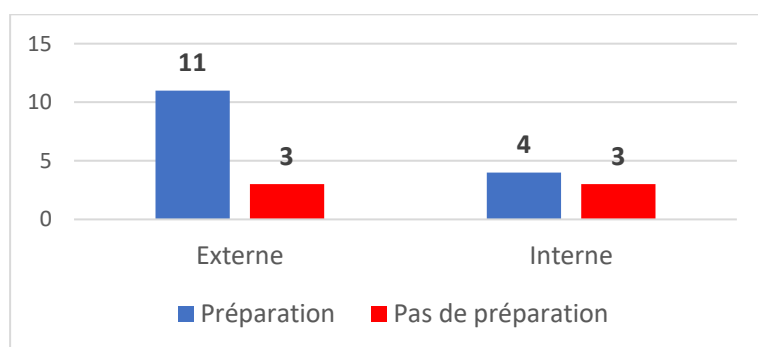
### ***Candidats admissibles***

59,2% des candidats admissibles au concours de 2024 ont suivi une préparation. Pour la voie interne, 7 candidats ont suivi la préparation auprès du CNFPT.



### ***Lauréats***

71,4% des lauréats au concours de 2024 ont suivi une préparation. 3 lauréats internes ont suivi la préparation du CNFPT.



## **Structures d'origine – grades ou fonctions (concours interne)**

### ***Candidats admissibles***

11 candidats sont agents de la fonction publique territoriale et 3 sont agents de la fonction publique d'Etat.

La majorité sont bibliothécaires (5 bibliothécaires et 1 bibliothécaire principal). Les 8 admissibles restant ont des profils variés :

- 1 adjoint du patrimoine ;
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- 1 attaché de conservation du patrimoine ;
- 2 attachés territoriaux ;
- 3 professeurs certifiés.

### ***Lauréats***

L'ensemble des lauréats du concours interne sont fonctionnaires territoriaux.

Parmi les 7 lauréats, 5 sont bibliothécaires (4 bibliothécaires et 1 bibliothécaire principal) et 2 sont attachés territoriaux.

## IV. NOTES AUX EPREUVES

### Notes obtenues par épreuves d'admissibilité

|                      | COMPOSITION DE CULTURE GENERALE (coef. 3) |          |                  |          |
|----------------------|-------------------------------------------|----------|------------------|----------|
|                      | CONCOURS EXTERNE                          |          | CONCOURS INTERNE |          |
|                      | Admissibles                               | Lauréats | Admissibles      | Lauréats |
| Moyenne              | 12,65                                     | 12,82    | 12,32            | 13,07    |
| Note maximum         | 16,50                                     | 16,50    | 15               | 15       |
| Note minimum         | 9                                         | 10       | 10               | 11       |
| Note supérieure à 10 | 34                                        | 14       | 14               | 7        |

8 candidats au concours externe et 1 candidat au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de composition de culture générale.

|                      | NOTE DE SYNTHESE (coef. 3) |          |                  |          |
|----------------------|----------------------------|----------|------------------|----------|
|                      | CONCOURS EXTERNE           |          | CONCOURS INTERNE |          |
|                      | Admissibles                | Lauréats | Admissibles      | Lauréats |
| Moyenne              | 12,04                      | 11,86    | 10,93            | 11,29    |
| Note maximum         | 15,50                      | 15,50    | 13               | 13       |
| Note minimum         | 9                          | 9        | 9,75             | 9,75     |
| Note supérieure à 10 | 32                         | 12       | 11               | 6        |

3 candidats au concours externe et 1 candidat au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à la note de synthèse.

### Seuils d'admissibilité 2024

**66 points** soit une moyenne de **11 / 20** pour le concours externe  
**Soit 35 candidats admissibles**

**61,50 points** soit une moyenne de **10,25 / 20** pour le concours interne  
**Soit 14 candidats admissibles**

## **Epreuves d'admission**

### **Répartition des candidats admissibles selon leurs choix de langues**

Choix possibles pour les épreuves de langues :

*Traduction écrite : grec ancien ou latin*

*Traduction orale : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe*

- **CONCOURS EXTERNE**

#### **1<sup>ère</sup> épreuve d'admission :**

Epreuve de langues – 1<sup>ère</sup> partie (traduction écrite ou orale)

6 candidats ont choisi une traduction écrite : 1 en grec ancien et 5 en latin.

22 candidats ont choisi une traduction orale : 4 en allemand, 13 en anglais, 3 en espagnol, 1 en italien et 1 en russe.

Epreuve de langues – 2<sup>ème</sup> partie (traduction orale)

Le choix des candidats au concours externe s'est porté sur l'allemand (6 candidats), l'anglais (14 candidats) et l'espagnol (8 candidats).

**7 candidats admissibles au concours externe n'ont pas participé aux épreuves orales d'admission.**

- **CONCOURS INTERNE**

#### **1<sup>ère</sup> épreuve d'admission :**

Epreuve de langue vivante

Si les candidats du concours interne ont majoritairement choisi l'anglais (7 candidats), 3 candidats ont choisi l'espagnol, 1 candidat a choisi l'italien et 1 candidat a choisi le portugais.

**2 candidats admissibles au concours interne n'ont pas participé aux épreuves orales d'admission.**

### **Répartition des lauréats selon leurs choix de langues**

- **CONCOURS EXTERNE**

1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve de langue

Les lauréats ont majoritairement choisi l'anglais (8 candidats). Les 6 autres lauréats ont choisi le grec ancien (1 candidat) et le latin (3 candidats) en traduction écrite et, pour la traduction orale, leur choix s'est porté sur l'allemand (1 candidat) et l'italien (1 candidat).

2<sup>ème</sup> partie de l'épreuve de langue

Les lauréats ont choisi l'allemand (4 candidats), l'anglais (5 candidats) et l'espagnol (5 candidats).

- **CONCOURS INTERNE**

Epreuve de langue vivante

4 lauréats ont choisi l'anglais, 1 lauréat a choisi l'espagnol, 1 a choisi l'italien et 1 a choisi le portugais.

**Notes par épreuves**

|         | 1 <sup>ère</sup> EPREUVE D'ADMISSION                                                      |          |                                                             |          |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------|
|         | CONCOURS EXTERNE :<br>LANGUES - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> parties<br>(coef. 3) |          | CONCOURS INTERNE :<br>LANGUE VIVANTE ETRANGERE<br>(coef. 3) |          |
|         | Admissibles                                                                               | Lauréats | Admissibles                                                 | Lauréats |
| Moyenne | 13,88                                                                                     | 14,14    | 15,21                                                       | 16,07    |

|         | <b>2<sup>ème</sup> EPREUVE D'ADMISSION</b>                             |                 |                         |                 |
|---------|------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
|         | <b>CONVERSATION SUR UNE QUESTION DE CULTURE GENERALE<br/>(coef. 5)</b> |                 |                         |                 |
|         | <b>CONCOURS EXTERNE</b>                                                |                 | <b>CONCOURS INTERNE</b> |                 |
|         | <b>Admissibles</b>                                                     | <b>Lauréats</b> | <b>Admissibles</b>      | <b>Lauréats</b> |
| Moyenne | 13,20                                                                  | 15,61           | 11,92                   | 13,64           |

|         | <b>3<sup>ème</sup> EPREUVE D'ADMISSION</b>                       |                 |                         |                 |
|---------|------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
|         | <b>ENTRETIEN SUR LA MOTIVATION PROFESSIONNELLE<br/>(coef. 4)</b> |                 |                         |                 |
|         | <b>CONCOURS EXTERNE</b>                                          |                 | <b>CONCOURS INTERNE</b> |                 |
|         | <b>Admissibles</b>                                               | <b>Lauréats</b> | <b>Admissibles</b>      | <b>Lauréats</b> |
| Moyenne | 13,32                                                            | 16,57           | 13,42                   | 15,71           |

## Notes moyennes par type de langues

- CONCOURS EXTERNE**

|             | 1 <sup>ERE</sup> PARTIE DE L'ÉPREUVE<br>NOTÉE SUR 12 |          | 2 <sup>EME</sup> PARTIE DE L'ÉPREUVE<br>NOTÉE SUR 8 |          |
|-------------|------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------|----------|
|             | Admissibles                                          | Lauréats | Admissibles                                         | Lauréats |
| Allemand    | 10                                                   | 10       | 4,08                                                | 4        |
| Anglais     | 8,15                                                 | 8,59     | 4,84                                                | 5,75     |
| Espagnol    | 10,33                                                |          | 5,94                                                | 6,10     |
| Grec ancien | 3,25                                                 | 3,25     |                                                     |          |
| Italien     | 12                                                   | 12       |                                                     |          |
| Latin       | 8,95                                                 | 9,58     |                                                     |          |
| Russe       | 12                                                   |          |                                                     |          |

- CONCOURS INTERNE**

|           | ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE |          |
|-----------|-------------------------------------|----------|
|           | Admissibles                         | Lauréats |
| Anglais   | 14,21                               | 14,63    |
| Espagnol  | 15,67                               | 18       |
| Italien   | 18                                  | 18       |
| Portugais | 18                                  | 18       |

### **Seuils d'admission 2024**

**233,25 points** soit une moyenne de **12,96 / 20** pour le **concours externe**  
**Soit 14 candidats admis**

**231 points** soit une moyenne de **12,83 / 20** pour le **concours interne**  
**Soit 7 candidats admis**

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiées ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process au travers notamment d'une écoute attentive de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale



**Certification ISO 9001/2015**  
*Élaboration et organisation  
des concours et examens pour le recrutement  
des cadres A+ de la fonction publique territoriale*

Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12  
Tél. : 01 55 27 44 00 - [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)



@CNFPT



@CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale



@leCNFPT

